

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. François Lefort, Mathilde Captyn,  
Emilie Flamand, Catherine Baud, Sophie Forster  
Carbonnier, Brigitte Schneider-Bidaux, Anne  
Mahrer, Miguel Limpo, Jacqueline Roiz, Olivier  
Norer et Sylvia Nissim*

*Date de dépôt : 10 novembre 2011*

## **Proposition de motion Pour l'utilisation de bitume vert**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) A 2 60 ;
- la Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (Loi sur le CO<sub>2</sub>) ;
- la Loi fédérale sur la protection de l'environnement ;
- la Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) K 1 70 ;
- la volonté du Conseil d'Etat d'être l'acteur majeur du développement durable au service du bien-être de la population ;

invite le Conseil d'Etat

- à favoriser l'utilisation de revêtements routiers d'origine végétale en substitution du bitume pour la construction et la réparation de routes, de places ou de pistes cyclables ;
- à promouvoir, en relation avec l'industrie locale, la production des matériaux nécessaires à la fabrication des revêtements routiers d'origine végétale, à partir de déchet végétaux et de matériaux recyclés ;
- à inciter les mandataires des projets d'aménagements financés par l'Etat à utiliser préférentiellement les revêtements d'origine végétale.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'utilisation de revêtements routiers d'origine végétale en substitution du bitume pour la construction et la réfection de routes, de places ou de pistes cyclables est assez nouvelle, mais la technologie de production issue de la recherche appliquée est disponible. Les produits sont eux-mêmes disponibles et sont commercialisés pour des applications éprouvées, dans lesquelles ces matériaux ont montré des performances égales ou supérieures aux enrobés bitumineux.

La température de fabrication de tels enrobés à chaud est inférieure de 40°C à la température requise pour la production d'enrobés classiques à base d'hydrocarbures fossiles, ce qui a pour conséquence une dépense en énergie moindre et une réduction des émissions de gaz carbonique. Ce nouveau matériau est également transparent et peut donc révéler les couleurs des granulats utilisés dans la confection de l'enrobé et donc produire des revêtements naturellement colorés, dont l'utilisation induira une esthétique urbaine plus agréable. Les qualités techniques de ce type de matériau incluent une résistance élevée à l'orniérage, une très forte résistance à la fatigue, donc à l'abrasion du revêtement et une résistance élevée aux déversements accidentels d'hydrocarbures, ce qui en fait un matériau de choix pour sur le long terme réduire les frais d'entretien du circuit routier et épargner les ressources publiques.

Par ailleurs les eaux de ruissellement ne sont pas polluées par l'abrasion et le lessivage de ce type de matériau, évitant donc la contamination des eaux de ruissellement, des cours d'eaux et des nappes phréatiques comme c'est le cas pour les revêtements bitumineux conventionnels qui relâchent des hydrocarbures polyaromatiques (2).

Ce nouveau type de revêtement possède donc de nombreuses caractéristiques désirées dans le cadre d'une politique de développement durable.

Par ailleurs les travaux de construction et de génie civil programmés dans le cadre du projet d'agglomération vont nécessiter la construction de nouvelles routes et rues, la réfection de routes et de rues, la construction de nouvelles places et de nombreuses pistes cyclables, qui représentent donc autant d'opportunités de substituer les revêtements conventionnels à base de goudron par des revêtements durables et non polluants à base de végétaux.

En espérant vous avoir convaincus, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion, qu'il siérait d'adresser directement au Conseil d'Etat.

- (1) *Pour en savoir plus, exemple de revêtement végétal : <http://www.colas.com/fichiers/fckeditor/File/pdf/produit/fiche%20technique%20Vegecol.pdf>*
- (2) *Caractérisation des déchets. Le goudron dans les déchets du réseau routier : <http://www.ineris.fr/centredoc/goudron.pdf>*